

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DU NÉ

Comité Syndical du 11 octobre 2022

Procès-verbal de séance

L'an deux mille vingt-deux et le onze octobre à dix-huit heures, le comité du Syndicat du Bassin Versant du Né, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain TESTAUD avec l'ordre du jour suivant :

- Présentation des Lignes Directrices de Gestion (LDG);
- Journée de solidarité (délibération.) ;
- Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade (délibération.) ;
- Convention de service « Santé, hygiène et sécurité au travail ». (délibération),
- Proposition animation GI et re-Sources 2023 (délibération.) ;
- Proposition animation site Natura 2000 (2022-2025) (délibération) ;
- Projet MAEc 2023 (délibération.) ;
- Evolution cotisations des membres du SBVNé pour 2023 (délibération.) ;
- Reconduction ligne de trésorerie pour 2023 (délibération.) ;
- Point sur actions en cours (délibération astreintes) ;
- Point sur l'état des cours d'eau (quantitatif) ;
- Point sur nouveau local ;
- Questions diverses

CDC 4B					
Délégués titulaires	présents	excusés	Délégués suppléants	Présents	excusés
Alain TESTAUD	X		Gaëlle GOMBEAU		X
Allain DUBROCA	X		David BLANCHON		
Benoit PELLETIER	X		Brigitte BAUCANNE	X	
Jean-Pierre BARBOT		X	Eric CHAIGNAUD		
Emmanuel ARNAULT		X	Michèle BELLY		
Martine MONTAUT	X		Frédéric BARON		
Christian BOULETTE	X		Jean-Pierre HERROUET	X	
Dominique de CASTELBAJAC DE LA CROIX			Aurélien VALLEAU		
Laurent BUZARD			Thierry MONTENON		
Vincent RENAUDIN	X		Guy GIRARD		

CA GRAND ANGOULEME					
Délégués titulaires	présents	excusés	Délégués suppléants	Présents	excusés
Jean-Christophe THIAN		X	Thierry MOTEAU		X

CA GRAND COGNAC					
Délégués titulaires	présents	excusés	Délégués suppléants	Présents	excusés
Dominique MERCIER	X		Pierre-Louis RABY		
Hélène BRISSON	X		Eric RAMBAUD		
Stéphane DEBORDE		X	Dominique BURTIN		
Jean-François MAURANGE	X		Gaëlle ARNAUD		
Tony PINEAU	X		Bruno NAUDIN-BERTHIER		
Jean-Luc BALLOUT			Cyril THIERS		
Stéphane NADAUD			Jacques DESLIAS	X	
Gilles PREVOT			Yoann BASSON		
Christian MATIGNON	X		Marlène SANSONNET	X	
Jean-Claude BRITON	X		Philippe RABY		
Bruno GAY	X		Sylvie BRISSAUD		
Christian JOBIT			Romain RICHARD		
Jean-Claude D'EUSANIO	X		Elisabeth DUMONT		
Marie-Christine GALLAU			Gaël VARACHAUD		
Nicolas POURIN	X		Gilbert RAMBEAU		
Maurice BOURABIER			Fabien DELISLE		X
Paul BELLAVOINE		X	Brice MOUGIN		

CDC HAUTE SAINTONGE					
Délégués titulaires	présents	excusés	Délégués suppléants	Présents	excusés
Pierre-Noël ROY		X	Eric DROUINAUD		X
Vincent MERCIER		X	Paul MANICOT		
Adrien GOYON		X	Jacques LANDRY		

CDC LAVALETTE TUDE DRONNE					
Délégués titulaires	présents	excusés	Délégués suppléants	Présents	excusés
Pierre VARAILLON-LABORIE	X		Pascal DELPECH	X	
Pierre BONNEAU		X	Jean-François SERVANT		
Jean-Claude CHEVALIER			Pascal DUBOIS		

Date de convocation : 3 octobre 2022 – Quorum : 18

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 21

Assistaient à la séance

M. PAULHAC Laurent, Directeur du Syndicat du Bassin Versant du Né, M. BEBIEN Benoît, technicien milieux aquatiques, Mme PIETTE Margaux, technicienne zones humides, Mme Mélina

CALVY animatrice de la gestion intégrée et Mme DUBOIS Fabienne, secrétaire du Syndicat du Bassin Versant du Né.

M. le Président, Alain TESTAUD ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et remercie les membres présents.

M. le Président félicite Mme BRISSON Hélène pour son élection de maire à la commune d'Angeac Charente.

M. Guillaume PINEL, correspondant pour la fibre en Nouvelle Aquitaine très Haut Débit (FNATHD) se trouvant sur la commune pour la journée, est rapidement intervenu pour présenter la fibre en nouvelle Aquitaine et a laissé de la documentation.

M. Bruno GAY est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

- **Présentation des LDG :**

M. le Président donne la parole à Mme Fabienne DUBOIS, secrétaire du SBVNé qui présente les Lignes Directrices de Gestion (LDG).

Ce document de référence en gestion des ressources humaines détermine la stratégie pluriannuelle (durée du mandat électif) de pilotage des ressources humaines selon des items prédéfinis : effectifs, formation, temps de travail, égalité professionnelle, absentéisme, conditions de travail, valorisation de la promotion des parcours professionnels et promotion interne pour inscription sur une liste d'aptitude établie par le président du centre de gestion de la Charente (CDG).

Le comité technique du CDG sera saisi pour rendre un avis lors de sa séance du 14 novembre 2022.

A l'issue, le président prendra un arrêté fixant les lignes directrices de gestion de la structure qui sera communiqué aux agents.

M. le Président précise qu'il a été décidé de valoriser la reconnaissance de la valeur professionnelle plutôt que l'ancienneté.

- **Délibérations de la journée de solidarité et détermination des taux de promotion pour les avancements de grade :**

S'agissant des points suivants, Mme DUBOIS informe que le comité technique du CDG a rendu un avis favorable lors de sa séance du 12 septembre 2022 sur le projet de délibération instaurant une journée de solidarité conformément à l'article 6 de la loi n°2004-626 du 30 juin 2004.

M. le Président soumet cette délibération à l'assemblée qui vote à l'unanimité le devoir des agents de produire 7 heures supplémentaires dans l'année civile non récupérées en cette même fin d'année.

De la même façon, le projet de délibération sur la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade a reçu un avis favorable du comité technique du CDG.

M. le Président soumet à l'assemblée cette délibération qui reçoit l'unanimité des votes favorables pour instaurer les taux de promotion à 100% pour chaque catégorie dans les filières techniques et administratives.

- **Convention de service « Santé, hygiène et sécurité au travail » :**

Pour répondre aux obligations légales et être accompagnés dans les démarches de progrès conformément à la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, le CDG16 propose d'adhérer à une convention globale en prévention et santé au travail. Cette convention comprend quatre services : la médecine du travail, la fonction d'inspection (CISST), le conseil en hygiène et sécurité, le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. La tarification est fixée selon un taux appliqué à la masse salariale N-1 de la collectivité (autour de 500€).

M. le Président propose au comité syndical de l'autoriser à signer la convention de service « santé, hygiène et sécurité au travail » avec le CDG16. Après avoir délibéré, l'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer cette convention de service avec le CDG16.

- **Proposition animation GI et re-Sources 2023 :**

M. le Président donne ensuite la parole à Mme Méлина CALVY, animatrice de la gestion intégrée qui présente la répartition de son temps de travail sur ses deux grandes missions : gestion intégrée (liée au programme pluriannuel de gestion) et Re-Sources (programme d'actions agricoles liées au captage d'eau potable de Coulonge et Saint-Hippolyte).

On constate qu'il n'y a pas d'évolution de l'année 2022 à l'année 2023 : 115 jours sont prévus pour le volet Re-Sources et 105 jours pour le volet gestion intégrée.

M. Laurent PAULHAC, directeur du SBVNé présente la répartition du coût des missions animation GI et Re-Sources 2023.

Il précise que les coûts relatifs à l'emprunt du nouveau local sont répartis sur tous les postes puisque ces coûts sont éligibles à la subvention.

Le coût global comprenant le matériel, le poste et les supports de communication s'élève à 56 450 € HT soit 57 320 € TTC.

Pour information, la ligne support de communication sera augmentée en 2024 pour l'animation de la foire de Barbezieux.

La partie Re-Sources sera validée aujourd'hui et la partie gestion intégrée (liés aux postes de techniciens pour le PPG) sera validée au prochain conseil syndical de décembre.

La proposition pour l'année 2023 correspond aux missions liées au poste d'animation scindées en deux groupes avec des financements différents (base de 220 jours) :

- 115 jours pourront être liés au programme Re-Sources Bassin d'Alimentation des Captages Coulonge St Hippolyte, avec une aide potentielle de l'AEAG de 70% et de 10% pour la Région Nouvelle Aquitaine,

- 105 jours pourront être liés à la gestion intégrée du SBVNé, avec une aide potentielle de l'AEAG de 50%.

Le volet Re-Sources est à valider avant le 15/11/2022 et le volet GI avant fin décembre.

Le montant de la dépense subventionnable partie Re-Sources (115 jours, 52.3% du temps) est de 27 548 €. L'aide potentielle (AEAG, Région Nouvelle Aquitaine) au taux de 80% serait de 22 038 €, ce qui ferait un autofinancement prévisionnel du syndicat de 5 510 € au taux de 20% plus environ 63 € de TVA.

M. le Président interroge l'assemblée sur la validation de ce plan de financement Re-sources 2023. A l'unanimité le comité syndical accepte.

- **Proposition animation site Natura 2000 année 2023 :**

M. le Président donne la parole à Mme Margaux PIETTE, technicienne Zones Humides pour présenter l'animation Natura 2000 (vallée du Né et ses principaux affluents).

Pour pouvoir effectuer une demande de subvention, le comité syndical doit délibérer sur la validation du plan de financement et les actions engagées par convention sur trois ans de mars 2022 à février 2025.

255 jours sont prévus sur trois ans pour animer le site Natura 2000 répartis sur les grandes actions suivantes :

- communication et animation
- suivi du site et du DOCOB
- assistance technique
- assistance administrative et bilans annuels

Dans le volet communication et animation, des animations scolaires et grand-public seront proposées ainsi que l'édition de lettres d'information et impression de supports pédagogiques.

M. Laurent PAULHAC, directeur du SBVNé, détaille les coûts estimatif liés à cette mission :

Bases des calculs financiers sur durée convention (postes internes)

- Coût estimatif journalier (salaire et charges) de l'animatrice sur 3 ans : 160 €
- Coût estimatif journalier (salaire et charges) de la secrétaire sur 3 ans : 200 €
- Nombre de jours prévisionnel animatrice estimé dédié à l'animation Natura 2000 : 255; coût estimatif: 40 800 €
- Nombre de jours prévisionnel de secrétariat lié aux missions Natura 2000 : 32; coût estimatif : 6 400 €
- Coût total estimatif salaires et charges : 47 200 €
- Coût total estimatif frais indirects : 16 275 € HT
- Coût total estimatif autres frais liés au poste (formation, frais déplacement) : 4 600 €

Bases des calculs financiers sur durée convention (prestations externes)

- Coût prévisionnel création et duplication supports de communication : 9 600 € HT
- Coût prévisionnel animation scolaire et grand public : 6 000 €
- Coût prévisionnel autres animations : 6 145 €

Plan de financement prévisionnel poste animation Natura 2000 (1/03/2022 au 28/02/2025)

dépenses /aides	coût en € HT	taux aides (en %)	montant aides en €	taux reste à charge au SBVNé	reste charge SBVNé en € HT	TVA (taux de 20%) en €
poste animatrice Natura 2000						
postes	47 200	80	37 760	20	9 440	
frais déplacements et formation	4 600	80	5 664	20	10 611	820
frais indirects (FI)	16 275	forfait 15% FI	3 680	77,4	920	
sous-totaux coûts liés au poste	68 075	69,19%	47104	30,81%	20 971	820
prestations externalisées						
supports de communications	9 600	80	7 680	20	1 920	1 920
animations scolaires et grand public	6 000	80	4 800	20	1 200	
autres animations	6 145	80	4 916	20	1 229	
sous-totaux coûts liés aux prestations externes	21 745	80%	17 396	20%	4 349	1 920
totaux	89 820	71,75%	64 500	28,25%	25 320	2 740

Après cette présentation, M. le Président recueille à l'unanimité un avis favorable du comité syndical pour adopter la proposition du plan de financement prévisionnel de l'animation du site Natura 2000 de la Vallée du Né et de ses principaux affluents pour la période du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2025 ainsi que pour solliciter des subventions auprès des divers partenaires financiers.

- **Projet MAEC 2023 :**

M. le Président donne la parole à Mme Mélina CALVY pour présenter le projet des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) 2023 :

La nouvelle politique agricole commune (PAC) 2023-2027 qui débute au 1^{er} janvier entraîne un remaniement des mesures nationales déclinées au niveau régional puis local.

En 2022, un PAEC (projet agro-environnemental et climatique) a été déposé et des mesures « Biodiversité » et « Eau » ont été ouvertes à la contractualisation sur le territoire. L'opérateur a été le SBVNé. La LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) a été animateur pour les mesures « Biodiversité » sur le secteur Vallée du Né (Natura 2000). Les organismes professionnels agricoles (chambres d'agriculture 16 et 17, coopératives, négoce) ont animé les mesures « Eau ». Les surfaces nouvellement engagées sont estimées à 521 ha. Des renouvellements de contrats arrivant à échéance en 2022 étaient également possibles, en attente de la nouvelle PAC (Politique Agricole Commune).

En 2023, avec le lancement de la nouvelle PAC, il est de nouveau possible de déposer un PAEC pour 5 ans. Depuis mars 2022, le SBVNé a pris la présidence du site Natura 2000 de la Vallée du Né et ses principaux affluents. Or le maintien et l'augmentation des surfaces en herbe sur ce site (élargi aux îlots de cultures) représentent des enjeux forts pour la préservation du site Natura 2000 et de l'eau.

Il semble important d'assurer la continuité et la poursuite des MAEC sur le territoire en 2023.

Il est proposé ainsi de déposer un projet agro-environnemental et climatique (PAEC) sur l'enjeu Biodiversité pour la période 2023-2027 et de signer une convention avec la LPO pour l'année 2023 pour l'animation du PAEC (et avec tout autre partenaire si nécessaire). Il est proposé, sous réserve de l'obtention des aides nécessaires, de reprendre en interne l'animation des MAEC à partir de 2024.

Aussi, des mesures « EAU », liées au contrat Re-Sources de Coulonge et St-Hippolyte, pourront être proposées. Le SBVNé travaillera en partenariat avec l'EPTB Charente pour leur mise en œuvre. L'EPTB Charente sera opérateur sur l'ensemble du Bassin d'Alimentation des Captages de Coulonge et St-Hippolyte et le SBVNé restera animateur territorial des MAEC sur son territoire de compétences.

Mme CALVY présente le contenu du PAEC proposé en précisant son périmètre, les mesures ouvertes, leurs paramétrages, les objectifs de contractualisation, la stratégie de gouvernance et les critères de priorisation des dossiers.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents :

- Décide de déposer un projet agro-environnemental et climatique pour la période 2023-2027 sur l'enjeu Biodiversité pour le site Natura 2000 de la Vallée du Né et ses principaux affluents (élargi aux îlots de cultures) ;

- Réaffirme le partenariat avec l'EPTB Charente (cf convention de partenariat signée en novembre 2021 pour la période 2022-2027) pour le PAEC Eau de Coulonge et St-Hippolyte, pour lequel l'EPTB Charente assurera le rôle d'opérateur et le SBVNé celui d'animateur territorial sur son territoire de compétences.
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec la LPO concernant l'animation des MAEC pour l'année 2023 (et avec tout autre partenaire si nécessaire) ainsi que tous les documents afférents.
- Décide, sous réserve de l'obtention des aides nécessaires, de reprendre en interne l'animation des MAEC Biodiversité sur le site Natura 2000 de la Vallée du Né à partir de 2024.

- **Evolution cotisations des membres du SBVNé pour 2023 :**

M. le Président donne la parole à M. le Directeur pour présenter l'évolution des cotisations des membres du SBVNé pour 2023.

Les éléments suivants sont à prendre en compte :

- recrutement d'un poste de secrétariat catégorie B à temps plein depuis le 1^{er} novembre 2021,
- recrutement d'un poste de technicien zones humides qui assure à mi-temps l'animation Natura 2000 de la vallée du Né et de ses principaux affluents depuis le 19 avril 2022 avec le besoin d'un véhicule supplémentaire. Une estimation des dépenses supplémentaires est évaluée à 78 000 € HT ou 84 000 € TTC.
- évolution au 1^{er} juillet 2022 du point d'indice pour les agents et les élus.
- mise en place en 2023 d'un poste en régie pour faire un tuilage d'au moins six mois avant le départ en retraite d'un agent. la dépense supplémentaire est estimée à 20 000 € (salaires et frais indirects).

Le coût (salaires et charges, une partie frais indirects) pour les postes précisés répartis sur 2 budgets (2022 et 2023) est de 47 994 € :

- augmentation de 8 % des cotisations pour 2022 soit 23 074 € et un total de cotisations de 311 494 €;
- augmentation de 8 % des cotisations pour 2023 soit 24 920 € et un total de cotisations de 336 413 €;
- Évolution du coût « théorique » ramené à l'habitant :
 - en 2017 (avant prise en compte de la GEMAPI) : 6,33 €/hab.
 - avec la GEMAPI : 4,97 € en 2019, 5,36 € en 2020 et 5,82 € en 2021, 6,26 € en 2022 et 6,78 € en 2023.

Monsieur le Président souhaite que les membres se prononcent sur l'augmentation prévues pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents approuve la proposition, soit une augmentation des cotisations des collectivités membres de 8% en 2023 et accepte de conserver la clé de répartition des cotisations pour l'année 2023.

M. le Directeur évoque une demande de l'an dernier non officielle sur la possibilité pour un EPCI d'avoir un report de versement de la cotisation du 1^{er} trimestre.

Dans un souci d'équité, et pour un problème de trésorerie du SBVNé, M. Le Président estime qu'il semble difficile de répondre favorablement à cette demande. Il est conforté par les autres élus.

- **Reconduction ligne de trésorerie pour 2023**

Chaque année, en cas de besoin financier, une ligne de trésorerie est inscrite dans le budget. Elle est d'un montant annuel de 70 000 € et est ouverte auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Charente-Périgord.

M. le Président remercie le comité syndical après qu'il ait validé à l'unanimité cette reconduction.

- **Point sur actions en cours :**

M. Paulhac, directeur et M. Bébien, technicien, ont fait un point sur les actions en cours :

Actions sur la ripisylve

Entretien des abords d'ouvrages hydrauliques et d'aménagements piscicoles effectué par ESAT (Jonzac):

- Coût (sur devis) : **900 € HT soit 1 080 € TTC;**
- 5 sites concernés : 3 pelles, Sauzade, Mauriac, Beaulieu, Lachaise et St Pierre;
- Période intervention : 3 au 10/10/2022;
- équipe composée de 5 personnes.

Restauration ripisylve, travaux seront effectués par l'association d'insertion Pass Sud Charente :

- Coût (sur devis) : **10 205 €**
- cours d'eau concernés :
 - ru de Chez Viaux (Val des Vignes) : 460 mètres, 3 €/ml soit 1 380 €; réunion pré-chantier : 28/09; période chantier : 3 au 6/10;
 - Font de Loup (Pérignac) : 1 090 mètres, 4,1 €/ml soit 4 469 €; réunion pré-chantier : 4/10; début chantier prévi. : fin octobre
 - ru de Limot (Nonac) : 1 320 mètres, 3,3 €/ml soit 4 356 €; réunion pré-chantier : 4/10; début chantier : 7/10.

Restauration ripisylve, travaux seront effectués par association ATEL Archiac:

- Coût (sur devis) : **5 600 €**
- cours d'eau concerné : Biget Médian (Coulonges, Celles) : 1 400 mètres, 4,00 €/ml;
- Réunion pré-chantier : 4/11/2022;
- Période prévisionnelle du chantier : 14 au 18/11/2022.

Actions sur la ripisylve

entretien ripisylve réalisé par agents de la régie :

- Entretien de la végétation aux abords d'ouvrages hydrauliques et des aménagements piscicoles;
- 35 abords ouvrages hydrauliques entretenus sur 188 au 2/09/2022;



Gestion des embâcles et arbres dépérissants

- Entreprise retenue sur devis : Charentes Paysages
- Coût : **895 € HT** / jour soit pour 27 jours, **24 165 € HT** soit 28 998 € TTC;
- Période d'exécution du chantier : sur 4 mois.
- Début du chantier : 12/07/2022;
- 15 jours d'interventions à ce jour pour environ 100 problèmes de géré;
- Clichés, exemples de problèmes à enlever.

Inventaire et Gestion plantes aquatiques envahissantes

Sur le Né aval :

- 1^{er} passage: reconnaissance et arrachage manuel (1 agent SBVNé sur 3,5 jours et 2 agents sur 0,5 jour) : 7 au 24/06 (30 heures) ;
- peu de jussie, 3 herbiers pour 3 m²; 1 pieds isolé enlevé,
- Volume retiré : **50 litres.**
- 2^{ème} passage : (1 agent sur 2 jours et 3 agents sur 1 jour) : 16 au 20/09 (33 heures) ;
- 5 herbiers pour 43 m²;
- Volume retiré : **400 litres.**

Sur le Romède :

- reconnaissances : 27/06 (2 agents, 7 heures);
- SBVNé : 3 agents le 28/09 (6 heures), 23 herbiers, 20 m²
- Volume retiré : **4 m³.**
- Charente Paysages :
- réunion pré-chantier : 31/08;
- Période chantier : 26 au 30/09;
- 31 foyers : 3 pieds isolés, 28 herbiers; total : 467 m²;
- Volume retiré : **40 m³.**

Inventaire et Gestion plantes aquatiques envahissantes

Sur le ri de Gensac :

- Reconnaissances effectuées les 27/06 et 25/07 (2 agents, 14 heures) et 31/08 : participation d'élus locaux et de bénévoles (14 personnes), 1 agent (7h);
- Charente Paysages :
- Réunion pré-chantier : 31/08;
- période chantier : 4/10 au 7/10;
- Volume retiré : **30 m³**.

Sur L'Echalette:

- Reconnaissance et arrachage effectués le ? par 1 agent (2h);
- 5 herbiers pour 3 m² et 6 pieds isolés;
- Volume retiré : **20 litres**.

.....◆

Amélioration gestion des eaux : pose d'échelles limnimétriques

- Sur le ru de St Pierre et ru de l'Etang (commune de Châteauneuf sur Charente) : Pose de 3 échelles, convention en cours de signature avec la commune ;
- Sur le Romède (commune de Bourg Charente) : pose d'une échelle, convention en cours de signature avec CA Grand Cognac (sur marais lié au site de prélèvement pour l'eau potable);
- Sur le Ri de Gensac (commune de Gensac La Pallue) : pose d'une échelle, en attente de positionnement.

Reprise boîtier suite restauration ouvrage de prise d'eau des moulins de Mauriac et Neuf (communes de Celles et Salles d'Angles)

- régie du SBVNé : dépose et pose du boîtier (2 agents, 17/08 et 9/09, 16 heures);
- Entreprise Mécanique Barbezilienne a restauré le boîtier ;
- coût : **700 € HT soit 840 € TTC**.

.....◆

restauration ouvrage de prise d'eau des moulins de Guélin (communes de Saint-Martial et Salles d'Angles)

- Régie du SBVNé : dépose des 3 boîtiers, passage jet haute pression, meulage parties métalliques, le tout réparti sur 8 jours du 17/08 au 27/09, (2 agents, 72 heures) ; reste pose boîtiers et crémaillères, peinture sur parties métalliques;
- Entreprise Charrier (Barbezieux): démontage fixations crémaillères; reprise axe entre boîtiers ;
- coût : **1 626 € HT soit 1 951 € TTC**;
- Entreprise Mécanique Barbezilienne : restauration des 3 boîtiers et création des 2 crémaillères en cours ;
- coût : **9 350 € HT soit 11 220 € TTC**.

.....◆

restauration ouvrage de prise d'eau du moulin de Germignon (commune de Lagarde sur le Né)

- Régie du SBVNé : dépose des 3 boîtiers, passage jet haute pression les 6, 7 et 22/09 (2 agents, 40 heures); reste peinture et pose des boîtiers).
- Entreprise Mécanique Barbezilienne : restauration des 3 boîtiers en cours ;
- coût : **4 650 € HT soit 5 580 € TTC**
- **Attente devis complémentaire pour prestations supplémentaires sur réducteur (toutes les partie métalliques seraient à refaire).**

Exemple action des agents de la régie sur ouvrage de prise d'eau des moulins de Guélin

- passage jet haute pression;
- But : enlèvement des mousses sur ensemble partie béton de l'ouvrage et enlèvement du calcaire déposé sur les bajoyers en béton de l'ouvrage.

Dégâts suite à la crue de février 2021;

- Juillet 2022 : envoi Dossier Consultation Entreprise (sur devis) : aucune entreprises locales disponibles (planning complet);
- Septembre 2022 (révision de l'offre) : une entreprise va postuler (Charentes Paysages), attente offre !
- Sites concernés : Bantard, Coureau, Jallet et Angles.
- Enveloppe prévisionnelle : 20 000 € HT ou 24 000 € TTC;
- Période intervention prévisionnelle : avant fin 2022.

Rédaction du PPG et pièces constituant le dossier de DIG

M. Paulhac, Directeur a fait un rappel de la situation :

- Prestation réalisée par le bureau d'étude SEGI (Jonzac);
- Montant du marché : Coût de la prestation (BE SEGI) : 23 400 € HC soit 28 080 € TTC
- Rendu 8 versions papier et version informatique ;
- Réception de la prestation : 15/09/2022.

Validation du futur PPG – Enquête publique

M. Paulhac, Directeur a fait un point sur ce dossier :

- Intégralité du contenu de la DIG déposé à la DDT de la Charente le 15/09/2022 : 7 versions papier et 8 clefs USB ;
- Période pour l'enquête publique : 18 novembre au 19 décembre 2022 ;
- Un commissaire enquêteur ;
- 5 communes ont été désignées pour les permanences : Barbezieux, Gensac-la-Pallue, Coteaux du Blanzacais, Châteauneuf sur Charente et Celles ;

Il poursuit en précisant la suite de la démarche à effectuer :

- fournir une clef USB aux collectivités qui demandent le dossier de DIG (6 demandes à ce jour) ;
- poser des panneaux sur le terrain (au moins une cinquantaine) pour annoncer l'avis d'enquête publique ;
- répondre aux questions des élus et des administrés : numéro de portable et mail de M. Paulhac;
- après synthèse du commissaire enquêteur, répondre aux éventuelles questions ;

Fin 2023 : aviser les partenaires financiers et les services de l'Etat de pouvoir lancer la tranche n° 1 du futur programme au 1^{er} janvier 2023 (volet agent) et de pouvoir commencer les travaux dès l'obtention de l'arrêté inter préfectoral).

Attente de l'arrêté inter préfectoral (1^{er} semestre 2023 ?).

Coûts prévisionnels liés à l'enquête publique : 36 000 € TTC.

Proposition de renouvellement des astreintes pour fin 2022/début 2023

M. Paulhac, Directeur a fait un rappel de la situation :

Dernière période validée : du 1er décembre 2021 au 30 juin 2021, 7 mois ;

Agents concernés pour ces astreintes : M. Maurin Yannick et M. Paulhac Laurent ;

Il précise les modalités des astreintes en place pour la dernière campagne 21021/2022 :

- type intervention : abaissement des ouvrages à la suite d'une montée des eaux (crue), une pollution ou un accident ; et suivi, autres dégâts soudains (chute d'un arbre sur habitation par exemple) ;
- les permanences (domicile et proche domicile) sont alternées entre 2 agents (un WE sur deux) et partage des jours fériés ; mise en place d'un calendrier, envoi aux élus du SBVNé, aux mairies concernées ;
- Intervention en moins de 2 heures sur site ; récupération des heures travaillées lors de périodes favorables ;
- Coût : 3 700 €, financé à hauteur de 50% par l'AEAG

Il poursuit en proposant les modalités de la future période d'astreinte 2022/2023 :

- Former Benoît, technicien à la gestion des eaux en période de crise et autres problématiques rencontrées ;
- Effectuer les astreintes par binôme pour être en phase avec la législation en vigueur relative aux mesures de sécurité ; binôme proposé : Laurent et Pascal, Yannick et Benoît ;
- Période proposée : du 01/12/22 au 30/06/23 soit 7 mois.
- Etablir un calendrier adapté prenant en compte la logistique
- Intervention en moins de 2 heures
- Coût prévisionnel : 7600 €, financé à hauteur de 50% par l'AEAG.

M. le Président soumet au vote du comité syndical cette proposition. A l'unanimité des membres présents, l'avis rendu est favorable.

Point sur l'état des cours d'eau (quantitatif) :

M. Paulhac, Directeur a fait un point sur la situation :

Conditions météorologiques particulières pour 2022

- Peu de fortes pluviométries fin 2021 et début 2022 ;
- Des journées fortement ensoleillées depuis le mois de mai et qui ont perduré jusqu'en septembre ;
- Peu de pluviométrie durant l'été.

Conséquences :

- Depuis le mois de juillet : des zones de ruptures (50 Km) et des assecs (94 Km) importants sur 457 Km de réseau suivis ;
- Pic des assecs le 15/09 avec un linéaire de 281 km linéaire sur les 457 km suivis;

- Nombreuses pêches de sauvetage effectuées par les AAPPMA locales (Roseau Boême, pêcheur Barbezilien et Jonzac) ; des agents du SBVNé ont participé à 3 d'entre elles ;
- Forte mortalité piscicole sur le linéaire de compétence (estimation supérieure à 140 tonnes !)

Il poursuit en rappelant quelques paramètres aggravants récurrents basés sur des constats de terrain :

- De nombreux moulins dont les équipements sont vieillissants ou mal gérés : l'eau passe par les biefs, n'alimente plus les nappes d'accompagnements situées en fond de vallée et les portions contournées des cours principaux s'assèchent plus rapidement ;
- Des plans d'eau (loisir et irrigation) situés sur l'amont des ruisseaux captent des sources et retiennent l'eau qui s'évapore par forte chaleur ; les cours d'eau ne sont plus alimentés et s'assèchent plus rapidement ;
-

Le manque flagrant de haies sur les coteaux favorise le ruissellement, l'eau s'infiltré moins, les réserves d'eau sont moins importantes, les cours d'eau s'assèchent plus rapidement.

- **Point sur nouveau local :**

M. Paulhac, Directeur a fait un point sur la situation :

Point sur avancée des travaux – tranche n°1

- Travaux terminés :
 - maçonnerie : 11 594,23 € TTC ;
 - chauffage (pompe à chaleur) : 27 038,40 E TTC ;
- Travaux en cours :
 - menuiserie : 6 002,40 € TTC (devis supplémentaire porte : 3 576 €TTC) ;
 - électricité : 10 800 € TTC (devis supplémentaire : 3 408 € TTC) ;
- Travaux à effectuer :
 - protection du bâtiment (alarme) ;
 - clôture ;
 - les peintures ;
 - raccordement à la fibre ;
 - Mobilier à acheter : bureaux, armoires, chaises, tables ;
 - Changement de local : avant fin 2022 (dés raccordement à la fibre effectué).

Tranche n°2

-partie toilettes, locaux douches agents et la grande salle aménagée
Aide à la maîtrise d'ouvrage pour travaux d'architecte.

- **Questions diverses :**

M. le Président donne la parole à Mme Piette qui a constaté sur la commune de Salignac sur Charente que 10 ha de frêne atteint par des champignons ont été abattu et les propriétaires souhaitent replanter en peuplier.

Concernant le PLUI des 4B, Mme Piette informe qu'avec l'accord du président, il est envisagé de rédiger un courrier co-signé avec le syndicat voisin, le SYMBAS sur la Seugne pour faire remonter les remarques sur le volet cours d'eau, environnement qui n'a pas été pris en compte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 15.

Bruno GAY



Secrétaire de séance -